

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/44

Objet : Chapitre 1.7 Commande publique – Actes spéciaux et divers

Composition de la Commission d'Appel d'Offre et de la Commission des marchés

L'an deux mille vingt, le 24 septembre 2020, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL

Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation :
1^{er} septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
administrateurs représentant
32 voix

En exercice : 32

Membres présents 22
(30 voix)

Vote(s) pour 30
Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de Seance :
M. Jean CONREAUX

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :

M. Marc AUDIER, M. Victor BERENGUEL, M. Jacques BILLON-TYRARD,
M. Christian DURAND, M. Jean-Pierre GANDOIS, Mme Christine MAXIMIN,
M. Bruno PARIS, M. Bernard RAIZER, M. Stéphane SCARAFAGIO,
M. Pierre VOLLAIRE, M. Gérard CALVISI

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :

Mme Catherine SAUMONT

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :

M. Jacques FORTOUL, M. Frédéric REYNAUD, M. Manuel SICELLO,
M. Jean-Michel TRON

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :

Mme Carole CHAUVET, Mme Valérie ROSSI, M. Marc VIOSSAT, M. Jean CONREAUX

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) :

Mme Sophie VAIGNAY, M. Roger MASSE

Pour les membres associés (sans droit de vote) :

Etaient représentés et excusés :

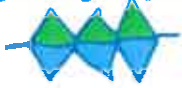
M. Georges GAMBAUDO par M. Gérard CALVISI
M. Arnaud GASTON par M. Jaques FORTOUL
Mme Elisabeth JACQUES par M. Frédéric REYNAUD
Mme MOSTACHI donne pouvoir à Mme CHAUVET

Etaient invités

Mme Monique FARNAUD, M. Serge COMBE, M. Alain BETTI

Le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage d'un certain nombre d'équipements d'intérêt général sur le Domaine Public hydroélectrique ou sur les rives du lac à la demande des Communes et en adéquation avec ses compétences statutaires.

Le montant des opérations prévues nécessite parfois de procéder à la dévolution des travaux par appels d'offres. En vertu de l'Article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'offres d'un Syndicat Mixte doit être composée par le Président (ou son représentant) et par un nombre de membres égal à celui prévu par la composition de la Commission de la Collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, en l'occurrence le Conseil Général. En conséquence, la composition de la Commission d'Appel d'Offres du S.M.A.D.E.S.E.P. doit comprendre le Président et cinq membres.



Monsieur le Président propose au Comité syndical de désigner sur scrutin de liste les membres de la Commission d'Appel d'Offres, étant convenu qu'y seront associés Monsieur le Receveur principal de la Trésorerie de Embrun Savines le Lac et les services de la DDCSPP notamment concernant la concurrence et la répression des fraudes.

Après en avoir délibéré, le 24 septembre 2020, le Comité Syndical :

- DESIGNE à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

- M. Christian DURAND
- Mme Carole CHAUVET
- M. Bruno PARIS
- M. Marc AUDIER
- Mme Sophie VAGINAY

Membres suppléants :

- M. Jean Michel TRON
- M. Bernard RAIZER
- Mme Elisabeth JACQUES
- M. Gérard CALVISI
- M. Alain BETTI

Le Président aura capacité à désigner par arrêté son représentant

- DECIDE que les membres élus de la Commission d'appel d'offres par la présente délibération constitue les membres de droit de la Commission des marchés, à laquelle pourra être associés les délégués de la collectivité majoritairement concernée par le marché du S.M.A.D.E.S.E.P., telle que définie par délibération n°2009-43 du 10 novembre 2009 ;

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,
Victor BERENGUEL

